



Règlement du Jeu

Concours photo « Vialis et vous »

Article 1

La société Vialis SAEM au capital de 25 150 000 d'euros inscrite au RCS de Colmar sous le numéro B 451 279 848 et dont le siège social est situé au 10 rue des Bonnes Gens - CS 70187 - 68004 COLMAR Cedex (ci-après « Vialis »), organise un Jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Vialis et vous » (ci-après dénommé le « Jeu »). Ce Jeu gratuit se déroule en plusieurs phases :

- du 11/02/19, 10h00 au 28/02/2019, 17h00 (envoi de photos uniquement),
- du 13/02/2019, 10h00 au 28/02/2019, 17h00 (envoi de photos + votes en ligne)
- puis du 28/02/2019, 17h00 au 08/03/2019, 17h00 (votes en ligne uniquement)
- puis du 15/03/2019, 10h00 au 18/03/2019, 16H (vote « physique » lors du salon Energie-Habitat de Colmar)

dans les conditions prévues au présent règlement.

Le présent Jeu est organisé dans le cadre de la présence de Vialis au Salon Energie Habitat 2019 de Colmar.

Article 2

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement qui est déposé en l'Étude de Maîtres Laurence RANOUX-ORSAT et Franck CHRISTOPHE - Huissiers de justice associés - 10 rue du Triangle - 68000 COLMAR. Le présent règlement est soumis au droit français. Vialis tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait à se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Le présent règlement, également mis en ligne sur le site <https://www.vialis.net>, est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, en écrivant à l'adresse suivante : Vialis Service Consommateurs - 10 rue des Bonnes Gens - CS 70187 - 68004 Colmar Cedex. Le coût d'envoi postal sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent en vigueur.

Le présent règlement est aussi consultable et disponible auprès de la SCP Laurence RANOUX-ORSAT & Franck CHRISTOPHE – Huissiers de justice associés – 10 rue du Triangle – 68000 COLMAR et sur le site www.huissier-colmar.fr

Article 3

Pour participer au Jeu, les participants devront prendre une photo d'eux même (un « selfie ») sur laquelle apparaîtra en plus une référence visuelle, un clin d'œil à Vialis (voir 3. 1), puis se rendre sur la page du site : www.vialis.net/etvous pour déposer leur photo et remplir le formulaire d'inscription.

Le jeu est développé sur la plateforme SocialShaker.



Société anonyme d'économie mixte au capital de 25 150 000 €

Siège social et agence de Colmar : 10 rue des Bonnes Gens - CS 70187 - 68004 Colmar Cedex France

Téléphone : 03 89 24 60 50 - E-mail : Info@vialis.net - Site internet : www.vialis.net

Informations : Électricité et Gaz naturel : 03 89 24 60 60 - TV, Internet et Téléphonie : 03 89 24 60 40 - Éclairage et Signalisation : 03 89 24 60 88

RCS COLMAR 451 279 848 - N° de TVA intracommunautaire : FR.80451279848

Agence de Neuf-Brisach : UEM, 2 rue Michel Marsal 68600 Neuf-Brisach - Téléphone : 03 89 72 29 90 - Site internet : www.uem-neuf-brisach.fr





3.1

La référence visuelle/le clin d'œil à Vialis doit être bien visible sur la photo (sans forcément, sous-entendre graphiquement la reprise du logo Vialis dans son intégralité). Cette référence peut représenter l'une des activités de Vialis ou une évocation symbolique de la marque, de l'entreprise. Il est attendu des participants de faire preuve d'originalité et/ou d'esthétique dans leurs propositions. Les visuels proposés doivent correspondre à une création originale du participant. Un texte ou une légende peut être incrusté sur la photo.

3.2

La participation au Jeu se fait exclusivement par internet en se connectant sur le site : www.vialis.net/etvous.

Afin de participer au dit Jeu, toute personne doit correctement et intégralement compléter les différents champs prédéfinis dans le formulaire mis à disposition sur ledit site. Le prénom et la première lettre du nom de famille seront visibles du grand public. Les autres données seront masquées et connues de Vialis seulement : nom complet, adresse complète, numéro de téléphone, e-mail, nom de la photo. Le participant joindra sa photo au format .jpg n'excédant pas 1 mégaoctet, et ce à partir du 11 février 2019 à 10H et avant le 28 février 2019 à 17h00. Chaque participant (même nom, même adresse) peut poster au maximum cinq (5) photos différentes.

Toute participation, notamment incomplète, avec des coordonnées inexactes ou envoyées après la date du 28 février à dix-sept heures sera considérée comme nulle. Un maximum de cinq (5) participations par personne est autorisé (même nom, même adresse).

Il est précisé que les participants s'engagent à n'utiliser que leurs données et matériels (photographies, photomontages, ...) propres, à l'exclusion de ceux des tiers. Vialis se réserve le droit de procéder aux vérifications qui s'imposent à tout moment du Jeu, notamment en demandant aux participants de fournir des justificatifs d'identité.

Les photos déposées sur le site seront examinées par le jury de Vialis (qui joue le rôle de modérateur) sous 72h ouvrées avant d'être soumises (acceptées) ou non (refusées) aux votes des Internauts. Aucune justification quant au refus ne sera fournie par Vialis.

3.3

Les participants reconnaissent être entièrement investis de leurs droits personnels et garantissent ne pas être liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de leur image.

En envoyant des photos dans le cadre du présent Jeu, il est entendu que les participants cèdent à Vialis leurs droits relatifs aux dites photos à titre gracieux et pour une durée :

- allant de la date de participation à la date de remise des prix pour les photo non retenues ;
- de six (6) mois supplémentaires à compter de la date de la remise des prix pour les photos gagnantes.

Les participants s'engagent à ne reproduire et ne diffuser que des photos les représentant ou représentant des personnes majeures pour lesquelles ils se sont assurés d'obtenir une autorisation de droit à l'image. Toute reproduction de photographies d'un tiers n'ayant pas donné son accord au participant (mineurs inclus au bénéfice de l'autorisation parentale) étant interdite. On considère ici comme participant la personne majeure ayant



Société anonyme d'économie mixte au capital de 25 150 000 €

Siège social et agence de Colmar : 10 rue des Bonnes Gens • CS 70187 • 68004 Colmar Cedex France

Téléphone : 03 89 24 60 50 • E-mail : info@vialis.net • Site internet : www.vialis.net

Informations : Électricité et Gaz naturel : 03 89 24 60 60 • TV, Internet et Téléphonie : 03 89 24 60 40 • Éclairage et Signalisation : 03 89 24 60 88

RCS COLMAR 451 279 848 • N° de TVA intracommunautaire : FR.80451279848

Agence de Neuf-Brisach : UEM, 2 rue Michel Marsal 68600 Neuf-Brisach • Téléphone : 03 89 72 29 90 • Site internet : www.uef-neuf-brisach.fr





complété le formulaire d'inscription évoqué à l'article 3.2 et ayant adressé la photo à Vialis. Ce participant se porte garant des autres personnes éventuellement présentes sur la photo qu'il adresse à Vialis.

Les participants sont informés qu'ils doivent respecter la dignité humaine, la décence et le droit au respect de la personne lors de leurs prises de vues. En aucun cas, les prises de vues réalisées par les participants ne devront porter atteinte à tout tiers, personne physique ou morale. Il est également rappelé que chaque personne a droit à la protection des données à caractère personnel la concernant, au respect de son image et de sa vie privée.

Les propositions comportant des éléments injurieux, contraires aux bonnes mœurs, ayant un caractère polémique, non respectueux des droits des tiers ou pouvant porter atteinte aux droits et au respect de la personne (atteinte d'ordre politique, religieux ou racial notamment) seront éliminées.

Les participants sont informés que les visuels sont publiés sur le site : www.vialis.net/etvous sous leur seule, unique et entière responsabilité et qu'ils sont passibles de poursuites judiciaires en cas d'atteinte aux droits et devoirs ci-dessus évoqués. Vialis se réserve le droit de refuser la publication, le partage et la récupération à des fins personnelles des visuels ne respectant pas les règles ci-dessus, sans avoir besoin de fournir de justifications complémentaires au participant évincé.

Toutes les photos qui seront suspectées de fraude pourront être supprimées par Vialis, sans l'accord de son propriétaire, même après avoir été validées.

Article 4

La désignation des gagnants se fera en trois étapes :

- **Etape 1** : Le vote du public sur le site : www.vialis.net/etvous jusqu'au 08/03/2019 à 17h (voir article 5)
- **Etape 2** : Le vote du jury Vialis jusqu'au 12/03/2019 à 17h (composition du jury évoquée en 5.2).
- **Etape 3** : Le vote des visiteurs sur le stand de Vialis au salon Energie-Habitat, parmi les participants présélectionnés aux étapes 1 et 2 évoquées ci-dessus, du 15/03 au 18/03/2019 à 18h.

Vialis informera les gagnants par e-mail ou par téléphone dans les dix (10) jours suivant leur désignation, une invitation leur sera adressée pour se présenter à la remise de leur prix. Les lots seront remis lors d'une cérémonie qui aura lieu avant le 31 mai 2019. Si les gagnants ne se manifestent pas avant le 28 juin 2019, les lots seront perdus pour les participants concernés et resteront la propriété de Vialis.

Seul un participant peut être gagnant : une personne présente sur la photo d'un gagnant ne peut pas prétendre à devenir gagnante.

Dans le cas où des photos strictement identiques seraient envoyées par des participants différents, c'est la photo envoyée en premier chronologiquement qui sera retenue.

Article 5

Ce Jeu n'est pas ouvert aux membres du jury, mais est ouvert aux collaborateurs de Vialis et à leur famille.



Société anonyme d'économie mixte au capital de 25 150 000 €

Siège social et agence de Colmar : 10 rue des Bonnes Gens • CS 70187 • 68004 Colmar Cedex France

Téléphone : 03 89 24 60 50 • E-mail : Info@vialis.net • Site internet : www.vialis.net

Informations : Électricité et Gaz naturel : 03 89 24 60 60 • TV, Internet et Téléphonie : 03 89 24 60 40 • Éclairage et Signalisation : 03 89 24 60 88

RCS COLMAR 451 279 848 • N° de TVA Intracommunautaire : FR.80451279848

Agence de Neuf-Brisach : UEM, 2 rue Michel Marsal 68600 Neuf-Brisach • Téléphone : 03 89 72 29 90 • Site internet : www.uem-neuf-brisach.fr





Lorsqu'une photo est acceptée par le jury, elle est publiée dans une galerie photos à cette adresse : www.vialis.net/etvous. C'est à cette même adresse que les internautes pourront voter à partir du 13 février 2019 10h00. Pour donner une voix à une photo, le votant doit appuyer sur le bouton « cœur » situé sous le visuel en question.

5.1

Étape 1 : Chaque internaute peut alors voter pour les photos de son choix parmi les participants en lice dans la limite d'un vote par photo par internaute. À l'arrêt des votes le 08 mars 2019 17h00, les participants seront classés par nombre de votes, le premier étant celui ayant recueilli le plus de votes en ligne et le dernier celui en ayant eu le moins. Les vingt (20) premiers participants seront sélectionnés, les autres étant éliminés de l'étape 1.

En cas d'égalité au nombre de votes, les participants ayant posté leur photo avant les autres seront retenus : la chronologie départagera ainsi les ex aequo.

5.2

Étape 2 : Les membres du jury se réuniront avant le 12 mars 2019 afin de voter sur l'ensemble des photos postées sur le site, selon des critères de créativité et de technique et indépendamment des votes des internautes effectués à l'étape 1. Ce jury sera composé de cinq (5) personnes :

- Le Chef du Département Commercial Telecoms ou son représentant.
- Le Chef du Département Commercial Energies ou son représentant.
- L'Assistante de la Direction de la Communication ou son représentant.
- La Directrice Commerciale Energies ou son représentant.
- La Directrice de la Communication ou son représentant.

Suite à ses votes, le jury établira son propre classement de photos et retiendra les vingt (20) premiers candidats. Le premier étant celui ayant obtenu le plus de votes et le dernier celui ayant obtenu le moins de votes du jury.

Au global, début mars, vingt (20) participants auront été sélectionnés à l'issue de l'étape 1 et vingt (20) à l'issue de l'étape 2. Le nombre total de participants présélectionnés pour l'étape 3 sera donc compris entre 20 et 40 candidats.

5.3

Étape 3 : les photos de l'ensemble de ces candidats présélectionnés seront affichées sur le stand de Vialis, durant la durée du salon Energie-Habitat à Colmar du 15 au 18 mars 2019. Les photos auront toutes le même format et seront éditées sur un support de même nature afin de ne pas créer de distinction dans les présentations. Les visiteurs du salon seront invités à voter en séance pour leur candidat préféré, à raison d'un vote par visiteur. Chaque photo de participant sera nommée à l'aide d'une lettre et d'un chiffre, le nom des participants ne sera pas dévoilé. Les visiteurs pourront voter en écrivant sur un coupon-papier neutre, mis à disposition sur le stand de Vialis, la lettre et le chiffre correspondant à leur candidat préféré. Le coupon sera ensuite déposé dans une urne prévue à cet effet.



Société anonyme d'économie mixte au capital de 25 150 000 €

Siège social et agence de Colmar : 10 rue des Bonnes Gens - CS 70187 - 68004 Colmar Cedex France

Téléphone : 03 89 24 60 50 - E-mail : info@vialis.net - Site internet : www.vialis.net

Informations : Électricité et Gaz naturel : 03 89 24 60 60 - TV, Internet et Téléphonie : 03 89 24 60 40 - Éclairage et Signalisation : 03 89 24 60 88

RCS COLMAR 451 279 848 - N° de TVA intracommunautaire : FR.80451279848

Agence de Neuf-Brisach : UEM, 2 rue Michel Marsal 68600 Neuf-Brisach - Téléphone : 03 89 72 29 90 - Site internet : www.uem-neuf-brisach.fr





A l'issue du salon Energie-Habitat, Vialis collectera l'ensemble des coupons et calculera le nombre de votes obtenus pour chaque candidat. Les trois (3) candidats ayant recueilli le plus de votes seront les gagnants du jeu : le premier étant celui ayant recueilli le plus de votes lors du salon par les visiteurs et le dernier celui en ayant eu le moins. A noter qu'un même participant (même nom, même adresse) ne peut être gagnant des trois (3) lots mis en jeu : 3 gagnants différents seront ainsi désignés, sur la base du nombre de votes obtenus.

En cas d'égalité au nombre de votes, le jury Vialis tranchera parmi les candidats ex aequo et désignera unilatéralement le ou les gagnant(s).

Article 6

Vialis se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'un vote s'il apparaît que des fraudes de toutes sortes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle dans le cadre de la participation aux votes ou de la détermination du (des) gagnant(s). A cette fin, Vialis se réserve le droit notamment de faire procéder à des comparaisons des données techniques sur ses serveurs (notamment les IP) associées aux participations et aux votes. Vialis se réserve, dans toutes hypothèses et même en cas de doute, le droit de disqualifier les fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La responsabilité de Vialis ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les votants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

En cas de besoin, des additifs ou des modifications au présent règlement pourront éventuellement être apportés pendant le déroulement des inscriptions, et feront l'objet d'un dépôt complémentaire auprès de l'Etude d'Huissier de Justice mentionnée à l'article 2 ci-dessus. Seuls ces avenants faisant l'objet d'un dépôt auprès de l'Huissier de justice feront foi.

Article 7

Sont mis en jeu les trois (3) prix suivants (par ordre de nombre de votes récoltés, le 1^{er} prix correspondant à celui qui a obtenu le plus de votes) :

- Pour le premier : un téléphone portable Iphone X 256 Gb Gris Sidéral d'une valeur de mille cent trente et un euros et soixante cents toutes taxes comprises (1 131.60 € TTC).
- Pour le deuxième : un repas gastronomique pour deux (2) personnes au restaurant de la Maison des Têtes – 19 rue des Têtes à Colmar, d'une valeur totale de trois cents euros toutes taxes comprises (300 € TTC).
- Pour le troisième : un bon d'achat à valoir dans l'institut « O Plaisir du Spa » à Colmar, 21 rue Berthe Molly, d'une valeur de cent euros toutes taxes comprises (100 € TTC).

Vialis ne peut être tenue pour responsable des défauts ou défaillance des prix ci-dessus qui seront remis aux gagnants lors d'une cérémonie comme stipulé dans l'article 4. Ce prix ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un quelconque échange ou remboursement. Les lots ne sont pas nominatifs.

Les étapes 1 et 2 n'ouvrent droit à aucun lot.



Société anonyme d'économie mixte au capital de 25 150 000 €

Siège social et agence de Colmar : 10 rue des Bonnes Gens • CS 70187 • 68004 Colmar Cedex France

Téléphone : 03 89 24 60 50 • E-mail : Info@vialis.net • Site internet : www.vialis.net

Informations : Électricité et Gaz naturel : 03 89 24 60 60 • TV, Internet et Téléphonie : 03 89 24 60 40 • Éclairage et Signalisation : 03 89 24 60 88

RCS COLMAR 451 279 848 • N° de TVA Intracommunautaire : FR.80451279848

Agence de Neuf-Brisach : UEM, 2 rue Michel Marsal 68600 Neuf-Brisach • Téléphone : 03 89 72 29 90 • Site internet : www.uem-neuf-brisach.fr





Article 8

La société Vialis ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à le réduire ou le prolonger ou à le reporter ou à en modifier les conditions. De même, Vialis ne saurait être tenue pour responsable pour le cas où un participant ne respecterait pas scrupuleusement les clauses du présent règlement, et notamment son article 3. Le contrevenant garantit Vialis en cas de réclamation de tout tiers lésé.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Vialis ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via les sites cités dans le présent règlement.

Vialis ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, dus notamment à des actes de malveillance externes, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu et l'information des participants. Vialis ne saurait davantage être tenue pour responsable pour le cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié aux serveurs ou hébergeurs du site.

Vialis se réserve le droit d'arrêter, annuler, reporter ou proroger ce Jeu à tout moment, pour cause de force majeure ou toute autre raison de nature commerciale, information étant faite sur le site de participation, sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 9

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent Vialis à utiliser leur photo dans toute publication promotionnelle ou support de communication de Vialis sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Les trois (3) gagnants autorisent Vialis à diffuser leurs prises de vues accompagnées de leurs nom et prénom, notamment sur le site Internet www.vialis.net, sur les réseaux sociaux, dans la presse, dans ses documents de communication, notamment son journal interne et la lettre d'information destinée aux clients, ainsi que sur le canal local audiovisuel : TV7. Cette autorisation n'ouvre pas droit, au bénéfice des gagnants, à la moindre compensation de quelque type que ce soit, autre que le prix gagné. En cas de refus, les gagnants renoncent expressément aux lots qui leur étaient destinés.

Il est précisé que les visuels des gagnants ne feront l'objet d'aucune modification de la part de Vialis et seront donc reproduits tels quels, sous réserve de retouches liées uniquement à l'amélioration graphique des visuels. Les autres visuels des personnes n'ayant pas gagné seront présents sur le site au titre d'un archivage visible jusqu'à la date de remise des prix, mais ne seront jamais utilisés en tant que support de communication par Vialis.

Cependant, Vialis se réserve également le droit de ne pas diffuser les visuels composés de l'image mise à disposition par les gagnants pour le cas où des dispositions légales s'y opposeraient ou si les visuels devaient porter atteinte aux droits des gagnants, de Vialis, ainsi qu'aux droits des tiers. De même, aucun visuel ne sera



Société anonyme d'économie mixte au capital de 25 150 000 €

Siège social et agence de Colmar : 10 rue des Bonnes Gens - CS 70187 - 68004 Colmar Cedex France

Téléphone : 03 89 24 60 50 - E-mail : info@vialis.net - Site internet : www.vialis.net

Informations : Électricité et Gaz naturel : 03 89 24 60 60 - TV, Internet et Téléphonie : 03 89 24 60 40 - Éclairage et Signalisation : 03 89 24 60 88

RCS COLMAR 451 279 848 - N° de TVA Intracommunautaire : FR.80451279848

Agence de Neuf-Brisach : UEM, 2 rue Michel Marsal 68600 Neuf-Brisach - Téléphone : 03 89 72 29 90 - Site internet : www.uem-neuf-brisach.fr





publié si aucun d'entre eux ne correspond aux attentes de Vialis relativement à sa politique publicitaire. Il est précisé néanmoins que, même en l'absence de diffusion des visuels, trois (3) gagnants seront déterminés par le jury et leurs lots leur seront remis, sous réserve du respect des dispositions du présent règlement.

Ces autorisations sont données pour une durée de six (6) mois à compter de la date de remise des prix.

A l'issue de ce délai, les prises de vue et les données personnelles fournies par les participants dans le cadre du présent Jeu seront supprimées par Vialis.

Article 10

Vialis est « responsable des traitements » réalisés dans le cadre du présent Jeu, au sens du règlement général sur la protection des données (ci-après « RGPD ») et de la loi dite « informatique et libertés » (ci-après « LIL »).

Les participants sont informés que les traitements de données personnelles réalisés par Vialis ont pour finalités :

- l'organisation et le bon déroulement du présent Jeu,
- la réalisation d'opérations de communication ultérieures.

A ces fins sont collectées, via le formulaire d'inscription, les données personnelles suivantes : pseudo, prénom, nom, adresse postale, numéro de téléphone, email, nom des photos transmises, justificatifs d'identité, le cas échéant, et photos.

Ces traitements sont réalisés sur la base de l'intérêt légitime de Vialis (article 6 §1 f) RGPD) consistant pour elle à promouvoir sa marque et son activité commerciale dans le cadre d'opérations de communication. Pour l'organisation du présent Jeu, il a été dûment tenu compte des droits à l'image et du respect de la vie privée des participants.

Les données collectées sont utilisées par Vialis et sont susceptibles d'être transmises à des tiers (par exemple à la presse locale pour diffuser les photos gagnantes, à des réseaux sociaux tels que Facebook, à TV7, SocialShaker...). Certaines données peuvent donc être transférées aux Etats-Unis (dans le cas de Facebook par ex.) ; ces transferts sont néanmoins couverts par le Privacy Shield, ce dernier apportant des garanties équivalentes à celles qui existent au sein de l'Union européenne concernant la protection des données à caractère personnel.

Ces données sont conservées six (6) mois à compter de la date de remise des prix.

Les participants bénéficient du droit d'accéder et/ou d'obtenir copie des données les concernant, de s'opposer au traitement de ces données, de les faire rectifier ou les faire effacer. Ils disposent également d'un droit à la limitation du traitement.

Les participants qui exerceront leurs droits d'opposition et de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Les gagnants cèdent à Vialis leurs droits relatifs à leur photo à titre gracieux et pour la durée indiquée à l'article 3.3.



Société anonyme d'économie mixte au capital de 25 150 000 €

Siège social et agence de Colmar : 10 rue des Bonnes Gens - CS 70187 - 68004 Colmar Cedex France

Téléphone : 03 89 24 60 50 - E-mail : info@vialis.net - Site internet : www.vialis.net

Informations : Électricité et Gaz naturel : 03 89 24 60 60 - TV, Internet et Téléphonie : 03 89 24 60 40 - Éclairage et Signalisation : 03 89 24 60 88

RCS COLMAR 451 279 848 - N° de TVA intracommunautaire : FR.80451279848

Agence de Neuf-Brisach : UEM, 2 rue Michel Marsal 68600 Neuf-Brisach - Téléphone : 03 89 72 29 90 - Site internet : www.uem-neuf-brisach.fr





Ces droits peuvent être exercés à tout moment auprès de Vialis, en envoyant un mail à l'adresse dpo@vialis.tm.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Vialis – DPO – 10 rue des Bonnes Gens – CS 70187 – 68004 COLMAR Cedex.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Pour plus d'informations sur la Politique des données personnelles, consultez la rubrique « Données personnelles » sur le site de Vialis.

Article 11

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement, selon la nature de la demande, par Vialis, dans le respect de la législation française. Toute contestation relative aux inscriptions ne sera recevable qu'à partir du 31 mars.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Colmar.



Société anonyme d'économie mixte au capital de 25 150 000 €

Siège social et agence de Colmar : 10 rue des Bonnes Gens - CS 70187 - 68004 Colmar Cedex France

Téléphone : 03 89 24 60 50 - E-mail : info@vialis.net - Site internet : www.vialis.net

Informations : Électricité et Gaz naturel : 03 89 24 60 60 - TV, Internet et Téléphonie : 03 89 24 60 40 - Éclairage et Signalisation : 03 89 24 60 88

RCS COLMAR 451 279 848 - N° de TVA intracommunautaire : FR.80451279848

Agence de Neuf-Brisach : UEM, 2 rue Michel Marsal 68600 Neuf-Brisach - Téléphone : 03 89 72 29 90 - Site internet : www.uem-neuf-brisach.fr

